



ASSOCIATION DES CHIMISTES DE L'INDUSTRIE TEXTILE

JUILLET 2012

100^{ème} Année

Chronique 818

Secrétariat ACIT

Le secrétariat de
l'ACIT et la trésorerie
sont assurés à la
Maison du Textile
37-39 rue de Neuilly
92110 Clichy
Tél : 01 47 56 60 27
Fax : 01 47 30 27 09

Mme Marie-Angèle
DURAND est à votre
disposition pour toute
information concernant
l'ACIT. Merci
d'envoyer désormais
tout le courrier à cette
adresse en précisant s'il
concerne :

Anne PERWUELZ
Présidente

Daniel HAZARD
Vice-Président

Georges ROOS
Secrétaire du CA

Alain KNECHT
Trésorier

Une offre ou une
demande d'emploi



LE MOT DE LA PRESIDENTE

Chères Adhérentes, Chers Adhérents,

A l'approche de l'été, voici quelques nouvelles de
votre Association regroupées dans cette chronique.

Vous retrouverez les rubriques des activités
régionales, en particulier les activités nordistes

retranscrites fidèlement par Philippe Leleu.

Xavier Guéant de La Fédération de la Maille a synthétisé pour nous les
informations récentes sur les aspects environnementaux qui concernent
notre industrie. Je vous conseille également le document sur «les
allégations environnementales» pour tout savoir sur les produits «bio»,
«éco» ou «durables».

Cette année, nous avons ouvert un nouveau site web : <http://asso-acit.fr>
que je vous invite à découvrir. En plus des informations sur nos activités,
vous trouverez à l'onglet « presse », un appel aux bonnes volontés pour
réaliser une revue de presse ACIT. Elle devrait aider à créer des liens
entre les jeunes adhérents des écoles et les plus âgés. Tout est à définir,
donc n'hésitez pas à nous contacter pour rendre ce site le plus convivial
possible !

Cette année, nous profiterons de l'inauguration du CETI (Centre
Européen des Textiles Innovants) qui s'implante sur la zone de
l'Union à Roubaix/Tourcoing pour nous retrouver lors de notre
Assemblée Générale annuelle le 11 octobre 2012. Notez cette date
d'ores et déjà dans vos agendas !

En attendant, je vous souhaite à toutes et à tous, un très bon été !

APPEL DE COTISATION 2012

N'oubliez pas de régler votre cotisation
pour l'année 2012 (voir dernière page de la présente
chronique)

Procès-verbal du Conseil d'Administration

du 25 janvier 2012 à Clichy



Le Conseil d'Administration de l'ACIT s'est réuni sous la présidence d'Anne PERWUELZ, le mercredi 25 janvier 2012, à 14 h 15, à la Maison du Textile, 37-39 rue de Neuilly – 92110 CLICHY

Présents : MMES BARBIEUX, PERWUELZ

MM. CHANOIS, GALLET, GIANFALLA, HAZARD, KNECHT, MARTIN, ROOS,

Egalement présente : MME DURAND (secrétariat ACIT)

Excusés : MMES DIEVAL, SFAR - MM. GIBIER, GRUMIAUX, HUET, MARTY, TREZAIN, VIALIER

La Présidente Anne PERWUELZ ouvre la séance à 14 h 35.

Elle prend d'abord des nouvelles de nos deux administrateurs absents pour raison de santé, Pierre VIALIER et Jean-Paul GRUMIAUX

Francis MARTIN précise que Pierre VIALIER est en rééducation et que l'amélioration se poursuit lentement.

Nicole BARBIEUX quant à elle, précise que Jean-Paul GRUMIAUX poursuit son traitement de chimiothérapie.

La Présidente remercie nos deux collègues et présente à tous les membres du conseil d'administration, présents et empêchés, ses vœux les meilleurs pour une année 2012 riche en satisfactions.

Elle propose ensuite d'aborder les questions prévues à l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 OCTOBRE 2011

Contrairement à une précédente annonce, Jean-Claude GIANFALLA ne restera pas administrateur de l'ACIT, mais en restera membre. Aucune autre remarque n'est formulée.

2. BILAN DU CONGRES DU 14 OCTOBRE 2012

Le bilan est globalement positif, avec 199 participants, dont 97 étudiants et 25 non membres ACIT.

La section Nord & Belgique versera à l'ACIT la somme de 2 000,00 €.

Des retours très positifs sont signalés par la Présidente, notamment de la part de CLUBTEX avec qui des rapprochements sont envisagés.

Le compte-rendu est déjà paru dans la «chronique de l'ACIT» et un autre compte-rendu préparé par les étudiants sera mis sur le blog qu'ils sont en train d'élaborer.

A noter, également les articles parus en Français et en Anglais dans la revue TUT.

Il reste à tenir une promesse qui est d'envoyer les textes des conférences aux participants. L'idée émise est de le faire par l'intermédiaire du blog ; cette idée est retenue (voir point 4). En attendant, Marie-Angèle enverra aux participants un document reprenant la synthèse des

conférences (format chronique) et précisant l'ouverture prochaine du blog.

3 – CONGRÈS 2012 ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2012

Normalement, l'organisation de notre congrès 2012 revenait à la section EST, mais celle-ci renonce.

Aucune alternative n'étant proposée, il est décidé que le congrès 2012 est purement et simplement annulé.

Quant à l'Assemblée Générale de notre Association, elle sera organisée en octobre 2012 en même temps que le Conseil d'Administration.

4 - BLOG INTERNET : PRÉSENTATION

Anne PERWUELZ présente le blog créé par un groupe d'étudiants de l'ENSAIT suite au congrès du centenaire de l'ACIT.

L'idée de créer un blog est particulièrement séduisante car cela devrait permettre d'annuler et remplacer l'ancien site et de regrouper les différentes rubriques telles que compte-rendu du Conseil d'Administration et, progressivement, d'y ajouter des rubriques complémentaires, par exemple, les activités des écoles, création d'un réseau doctorant, revues de presse, et des apports des régions.

L'organisation de ce blog est une priorité qui doit être concrétisée rapidement.

5 – POINT SUR LES COTISATIONS

Pour 2011 : cotisations 7 670,00 € ; 163 adhérents sur 187 sont à jour.

Un appel à cotisations pour 2012 a été lancé par Marie-Angèle le 06 janvier 2012 et 39 adhérents ont déjà répondu positivement, ce qui représente une rentrée de cotisations de 1590,00 € (chiffre arrêté le 25/01/2012 à 12 h 00).

6 - ACTIVITÉS DES SECTIONS RÉGIONALES

- NORD/BELGIQUE : Nicole BARBIEUX

Des projets, à concrétiser, pour Mars et Juin 2012 ; et probablement une conférence pour le dernier trimestre 2012.

- SUD-EST : Alain CHANOIS, situation de suspension des activités ; pas de solution pour le moment.

- PARIS : Pas d'information : Michel Alain MARTY absent.

- EST : Francis MARTIN, il n'y a plus d'activités dans la Région ; le dernier repas a réuni une dizaine de personnes.

TROYES : Jean-Claude GIANFALLA. La section est dissoute.

7 – QUESTIONS DIVERSES

- Concernant le parrainage des nouveaux membres de l'ACIT : *Le conseil approuve l'idée de limiter le parrainage à un seul parrain.*

- **Le Trésorier** : Jean-François GIBIER renonce à occuper le poste de trésorier qui lui avait été confié.

Le conseil propose à ce poste de trésorier Alain KNECHT qui l'accepte.

Le Conseil d'administration nomme Alain KNECHT trésorier de l'ACIT ; le poste de trésorier-adjoint est supprimé.

La nouvelle composition du bureau est donc la suivante :

Présidente : Anne PERWUELZ

Vice Président : Daniel HAZARD

Secrétaire : Georges ROOS

Trésorier : Alain KNECHT

- **Les finances** : Les prévisions financières sont en baisse et il est indispensable de réduire les charges.

L'ACIT cotise auprès de l'ADSOL et du COFREET pour un montant de 15.000,00 € par an ; en contrepartie, nous disposons de l'aide de Marie-Angèle à raison de 3 demi journées par semaine et de l'assistante comptabilité, ainsi que de la mise à disposition d'une salle pour les réunions du Conseil d'Administration. Des décisions sont à prendre rapidement.

- **ACIT demain**

Jean-Pierre GALLET propose de mettre à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration une réflexion profonde sur le thème : quel ACIT demain ! Le conseil d'administration se réunira exceptionnellement sur une journée pour pouvoir pleinement aborder ce problème.

8 – PROCHAINE RÉUNION

Le prochain Conseil d'Administration est fixé au mercredi 30 mai 2012, à la Maison du Textile à CLICHY, exceptionnellement de 10 h 00 à 17 h 00 – repas sur place.

Plus aucune question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, la Présidente Anne PERWUELZ lève la séance à 17 h 10.

VIE SOCIALE

Adhésions :

N° 7425 : DEGANS Edith - Section Nord - parrainée par Anne PERWUELZ

Démissions :

BERTRAND Patrick - Section Sud-Ouest
BOURCERET Alain - Section Nord
CARMELLE Béatrice - Section Nord
CLOET Philip - Section Nord
DANNIAU Jean-Paul - Section Nord
DE CORTE André - Section Nord
DEL PUPPO Pierre - Section Nord
DE LA KETHULLE Jean - Section Nord
GUIAN Antoine - Section Paris
JULEMONT Victor - Section Nord
LAMBREGHTS Guy - Section Nord
LEDE Jean-Marie - Section Nord
LAURENT Jean-Paul - Section Ouest
MEERSSEMAN Joël - Section Nord
MONNET Jean-François - Section Nord
PRODAMTEX - Section Nord
ROUVROY Denis - Section Nord
SMOLAREK Anne-Laure - Section Nord
VANHOOMISSEN Marc - Section Nord
VERAMTEX - Section Nord
VOOS Amaury - Section Nord
ZYCH Jean-Louis - Section Nord

INAUGURATION DU CETI LES

10 ET 11 OCTOBRE 2012 À ROUBAIX

Ce sera l'occasion de vivre plusieurs événements :

- l'inauguration officielle le 10 octobre 2012 ;
- le CETI International Forum le 11 octobre 2012 ;
- la visite de la nouvelle exposition FUTUROTERTILES du 10 octobre jusqu'à la fin de l'année .

Et aussi de vous familiariser avec ces nouveaux outils et technologies mises à notre disposition (fibres mono, bi et tri composants, extrusion et filage, non-tissés spunbond et melt-blown) pour développer les Textiles du Futur.

Prenez date et inscrivez-vous dès maintenant au CETI International Forum du 11 octobre 2012 sur le site www.ceti.com et sur internationalforum@ceti.com .

Cette journée vous présentera le CETI, la recherche régionale et internationale, les industriels régionaux et internationaux sous 3 angles :

- **Forum 1** – De Nouvelles Technologies pour de Nouvelles Fibres ;
- **Forum 2** – Le Management de l'Innovation ;
- **Forum 3** – Les Effets Barrière (Filtration et Isolation)

L'inscription coûte 150 € HT/ 180 € TTC.

Pour tout renseignement complémentaire :

Association CETI

1 rue des Métissages

59052 Roubaix Cedex L'UNION/ROUBAIX-TOURCOING

www.ceti.com - mail : contact@unionceti.fr

SECTIONS REGIONALES

Section Nord : 30 mars 2012

22 personnes se sont retrouvées pour cette journée de printemps plus culturelle que textile, pour 2 visites, un élevage d'escargots et le musée de la rubanerie, tous deux situés à Comines mais le premier à Comines France, l'autre à Comines Belgique (faute de l'intérêt des autorités françaises lorsque le projet de musée a vu le jour). Rappelons au passage que Comines Belgique est une enclave francophone belge entièrement entourée par des communes flamandes. L'illustre Philippe de Comines, surtout connu comme écrivain chroniqueur, mais qui fut aussi diplomate pour le compte de Charles le Téméraire puis pour Louis XI (après un retournement de veste au moment de l'entrevue de Péronne) y fut élevé quelques années après être devenu orphelin.

L'ÉLEVAGE D'ESCARGOTS DE COMINES FRANCE



Si d'aucun « traînaient un peu les pieds » pour cette « visite aux escargots », ils

furent vite conquis par la passion et le charisme de Mr Fabien Lesaffre, héliculteur depuis 17 ans, avec une production de 15 tonnes par an environ pour un effectif de 3 à 5 personnes incluant un laboratoire pour la transformation du produit. Il est un des 7 éleveurs du Nord-Pas-de-Calais. Les installations comportent une nursery de 1600 m², un parc extérieur de 13000 m² et le laboratoire (agréé CEE) qui se contente de 160 m². Les parcs sont plantés de trèfle, plante de couverture et hauteur idéales pour abriter les « gros gris » et maintenir l'humidité souhaitée. Pour fixer les idées, il est élevé 800 tonnes d'escargots par an en France pour 40000 tonnes consommées, d'où l'importance du volume ramassé par rapport au volume élevé.

Attention néanmoins pour les ramasseurs d'escargots, il faut d'abord s'informer des réglementations préfectorales.

<http://aspersa.over->

log.com/pages/Reglementation_sur_le_ramassage_des_escargots-65977.html

<http://www.gireaud.net/heliciculture.htm>

Il faut ainsi éviter les escargots de bords de route (chargés en métaux lourds) et ceux des fonds de vallée (radioactifs).

Autre approche législative concernant le commerce, il est interdit de transférer tout ou partie de chair d'escargot dans une coquille autre que la coquille de l'espèce d'origine.

4 espèces principales sont utilisées dans l'alimentation :

- * Le petit gris (hélix aspersa) le plus fin à déguster, environ 10 g adulte

- * Le gros gris (hélix aspersa maxima (qui nous concerne ici), variété originaire du Maghreb, de saveur proche du petit gris mais plus gros environ 20 g adulte

- * Le gros turc (hélix lucorum)

- * L'escargot de Bourgogne (hélix pomatia) 25 à 45 g adulte, dont l'élevage n'est pas au point et qui se raréfie.

<http://www.gireaud.net/heliciculture.htm>

La valeur marchande des coquilles vides et propres.

La commercialisation des escargots cuisinés implique que l'on dispose de coquilles belles et propres pour pouvoir les garnir. Celles présentant un trou à l'axe de la coquille (ombilic ouvert) sont rejetées car des mouches aiment y pondre des cocons.

Les plus belles coquilles sont vendues aux restaurateurs qui préfèrent cuisiner eux-mêmes et ont donc besoin de coquilles vides. Une coquille vaut 0.02 €, une coquille lavée vaut 0.03 €.

Il existe aussi des collectionneurs de coquilles et les prix sont proportionnels à leur taille.

La majeure partie des coquilles sont dextres (l'hélice se forme vers la droite dans le sens de la marche). Mais il existe parfois des escargots sénestres. Ceux-ci ont une vie sexuelle compliquée, car s'ils peuvent prétendre séduire des escargots dextres, ils seront incapables de « conclure ». Il leur faut donc trouver un autre escargot sénestre avec qui ils feront des petits escargots... dextres.

Une grosse coquille sénestre peut atteindre 200 ou 300 € pour les collectionneurs.



Les vertus médicinales de l'escargot :

Depuis les temps les plus reculés, on prête des vertus miraculeuses aux composants de l'escargot à consommer sous de multiples préparations et présentations.

http://www.gireaud.net/files/escargot_therapeutique.pdf

La science a pu mettre en évidence la véracité de certaines croyances et la pharmacie actuelle extrait ou synthétise des composants efficaces contre la toux et l'asthme par exemple. Le plus connu des médicaments est l'hélicidine.

L'Hélicidine est un extrait biologique préparé à partir de l'escargot *Helix pomatia* L ; il est utilisé en thérapeutique humaine dans le traitement des toux non productives gênantes. Cependant, son mécanisme d'action n'est pas complètement élucidé. L'extrait d'*Helix pomatia* (1 mg/ml) a provoqué une augmentation importante et significative de la libération de prostaglandine E₂ dans les segments de trachée, aussi bien avec que sans épithélium. Ces résultats indiquent que l'Hélicidine possède une activité broncho-relaxante, indépendante de l'intégrité de l'épithélium et due en partie à la libération d'un prostanoïde relaxant, la prostaglandine E₂.



Le Musée de la Rubanerie de Comines Belgique



Nous sommes accueillis par Anny Desmedt-Beauprez, présidente de l'Office du Tourisme et guide au musée, membre de l'ACIT Nord-Belgique, qui a déjà partagé quelques sorties avec notre groupe.

Le musée a été fondé par Simon Vanhée (ex-rubanier), en 1985 dans une ancienne salle de danse (la scène existe encore), mais à l'emplacement d'une rubanerie détruite par un bombardement en 1917.

Notre guide insiste d'abord sur l'aspect « vivant » du musée, en ce sens que la plupart des machines (et elle le prouvera pendant la visite) sont en état de fonctionner. Elle rappelle également que le tissage étroit a été le premier type de tissage pratiqué par l'homme (bandelettes égyptiennes), les tissus de plus grande largeur étant obtenus en cousant bord à bord plusieurs bandes.

Comines fut jusque récemment, la capitale mondiale du ruban « utilitaire », Lyon étant la capitale du ruban « de luxe ». L'ACIT Nord-Belgique avait d'ailleurs visité la société Cominoise Schoutteten et Froidure en février 2011.

Dès le XIV^{ème} siècle, Comines établit sa renommée dans l'industrie drapière. Différentes guerres au XVI^{ème} et au XVII^{ème} siècle viennent ruiner cette prospérité. Le traité d'Utrecht en 1713 (qui met fin à la guerre de succession d'Espagne) établit la Lys comme frontière naturelle coupant ainsi la ville en 2. Les territoires au Nord passent alors de domination espagnole à domination autrichienne. (La Belgique d'aujourd'hui n'existera qu'en 1830).



En 1719, un entrepreneur linier d'Ypres crée la 1^{ère} manufacture de ruban côté France, pour bénéficier d'un régime de taxes favorable.

A l'origine de la tradition du ruban, le fait qu'Ypres ayant déjà installé sa domination en tissage large, Comines-Warneton s'est repliée sur le tissage étroit.

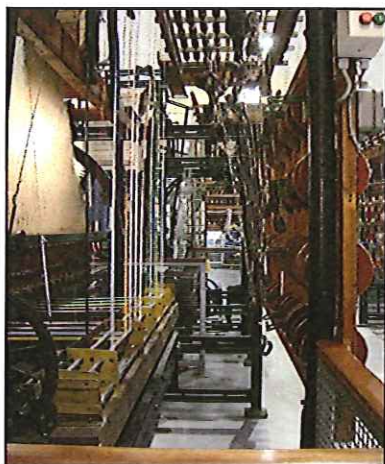
Les 2 premiers métiers présentés sont de récentes « copies à l'identique » de métiers du XIV^{ème} et du XVII^{ème} siècle. En les voyant fonctionner, on comprend mieux la notion de navette volante utilisée pour les métiers larges. Ici, le mouvement alternatif de la navette est commandé positivement par une crémaillère, elle-même entraînée par un mouvement bielle-manivelle (les navettes ne "volent" donc pas d'une laize à l'autre). Le rubanier portait à l'époque un tablier justifiant son sobriquet de « bleu-vinte » (ventre bleu). En examinant les modèles successifs de métiers, on retrouve la stratégie de recherche de productivité (déjà) amenant progressivement à l'ère industrielle.

http://fr.wikipedia.org/wiki/Trait%C3%A9_d'Utrecht

On passe des métiers 1 laize aux métiers multi-laizes. On automatise les métiers avec les arbres de transmission mus par une machine à vapeur, le rubanier ne travaille donc plus à domicile mais dans une manufacture. On cherche à produire plus de laizes de rubans sur des métiers de moindre largeur en adoptant des parcours de navettes incurvés au lieu de linéaires, ou en construisant des métiers à navettes et foules superposées. Le casse-chaîne (dispositif qui ne « casse » pas la chaîne mais au contraire arrête le métier en cas de casse d'un fil de chaîne) apparaît vers 1950.

Il permet de confier progressivement plus de métiers (jusque 24) à un même rubanier.

Des perfectionnements apparaissent aussi pour enrichir les dessins, avec plusieurs couleurs possibles en trame grâce au dispositif à « marmouset » ou « marionnette », ou la variété des armures passant progressivement des cames intérieures ou extérieures aux ratières puis aux mécaniques Jacquard.



L'activité rubanière atteint son apogée avant 1914 avec 3500 métiers et 400 millions de mètres vendus chaque année. Complètement rasées par les britanniques en 1917, les usines reprennent leur activité vers 1930.

Dès 1970, commencent à apparaître les métiers à aiguille, dont le musée possède aussi un modèle. Cette génération supplantera définitivement les métiers à navettes. La trame y est insérée par une aiguille courbe traversant la foule pour un aller et retour avant le changement de foule suivant. C'est un crochet qui, à la sortie de l'aller, retient la trame en lisière pendant que l'aiguille parcourt son retour. Ces métiers atteignent des vitesses vertigineuses (4000 coups/mn).

Côté matières, on constate l'évolution des matières naturelles (lin, laine, coton) vers les matières synthétiques et l'incorporation de l'élasthanne pour les rubans extensibles.



L'un des rares métiers non opérationnels, dispose d'un système de déroulage de chaîne très original. La chaîne au lieu d'être enroulée sur une seule ensouple, y est divisée en nappes étroites, chaque nappe enroulée sur une roue à gorge à déroulement positif et autonome permettant un embuvage réglable différent de sa voisine. Ce métier permet donc le tissage d'un ruban ondulant de droite à gauche au lieu de rectiligne. Il a servi pour fabriquer des talonnettes d'espadrilles.

Des machines de tresses (ruban circulaire) sont également présentées (et en état de fonctionnement) avec ou sans âme centrale d'autres matières, fil conducteur, fil élastique, fil super résistant de Nomex ou Kevlar.

En Europe les autres grands centres rubaniers furent Bâle, St Etienne, Krefeld, Wuppertal, Coventry et Paterson aux USA.

Une autre attraction est une maquette géante illustrant le principe de fonctionnement d'une fermeture à glissière. Elle fut construite pour figurer dans le Guinness des records... Le brevet date de 1893 aux USA et a été perfectionné en 1914 en Suède. Là encore l'ACIT Nord-Belgique se rappelle avoir visité récemment à Seclin l'une des usines du N°1 mondial YKK.

http://fr.wikipedia.org/wiki/Fermeture_%C3%A0_gliss%C3%A8re

Le site ci-dessus montre une animation et précise le nom des composants, tirette, curseur, banane, lèvres.

C'est la tête bien remplie que chacun repartit ensuite chez soi en attendant la prochaine sortie à Bruxelles

le Vendredi 8 Juin prochain.

(Waterloo, Musée du chocolat, Grimbergen)



PROJET DE REVUE DE PRESSE ACIT, APPEL AUX BONNES VOLONTÉS....

Comme activité nouvelle de l'ACIT, Philippe Leleu propose la création d'une revue de presse qui serait publiée et mise à disposition sur le site internet de l'ACIT.

Un mail pourrait être adressé à chaque adhérent à chaque nouvelle publication en citant les nouveaux sujets traités (lien direct avec le résumé de chaque sujet).

Au stade actuel, le projet consisterait à faire résumer en 15 lignes environ, par des membres ACIT volontaires et intéressés, des articles de presse textiles francophones ou anglophones sélectionnés pour leur intérêt et leur pertinence.

Pour chaque « volontaire », la charge de travail représenterait tous les mois ou tous les 2 mois (selon le nombre de volontaires) 1 article de quelques pages à lire et résumer.

Nous pensons impliquer plus particulièrement les **membres enseignants actifs ou retraités** (qui disposent des différents abonnements de revues dans leurs établissements respectifs) dans la **sélection des articles**.

Les articles sélectionnés seraient ensuite scannés et diffusés auprès des membres du comité de lecture qui pourraient alors se répartir la tâche en fonction de leur propre intérêt et compétence.

Cette organisation n'est pour l'instant qu'une ébauche qui ne demande qu'à être améliorée et toute suggestion est bienvenue.

Pour l'heure, QUI se propose de rejoindre le comité de lecture ?

Merci de vous faire connaître à philippe.leleu@utexbel.be

Démarrage souhaité dès la rentrée de Septembre.

LISTE DES SUBSTANCES CANDIDATES À AUTORISATION 20 nouvelles substances ajoutées

Le 19 décembre dernier, 20 nouvelles substances ont été intégrées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (l'ECHA) dans la liste des substances candidates à autorisation. Ainsi, cet ajout porte à 73 le nombre total de substances candidates à autorisation, mais toutes ne sont pas utilisées dans le textile-Habillement.

Parmi ces 20 nouvelles substances, 5 peuvent avoir une application textile :

- ⇒ **4-(1,1,3,3-tetramethylbutyl)phenol, (4-ter-Octylphenol)** : Cet octylphenol est un alkylphenol utilisé, notamment dans les secteurs des détergents industriels et domestiques des produits du textile et du cuir. Si sa concentration dans les articles textiles au-delà des 0,1% est peu probable, il s'agit là de la première substance classée dans la catégorie "équivalent level of concen", en raison de ses effets perturbateurs sur le système endocrinien. D'autres perturbateurs de ce type devraient donc se retrouver par la suite dans la liste candidate, sous cette même classification.
- ⇒ **N, N-diméthyléthylamide (DMAC)** : cette substance est utilisée dans l'élaboration de solvants spécifiques aux fibres synthétiques. S'il est avéré que la quantité de cette substance diminue après la phase de teinture notamment, il faudra tout de même se montrer assez vigilant car les concentrations constatées au fil des chaînes de production restent souvent au-delà des 0,1%.
- ⇒ **2,2'-dichloro-4,4'-méthylènedianiline (MOCA) & 2-Méthoxyaniline; o-Anisidine** : il s'agit de deux amines aromatiques qui font l'objet d'une restriction au titre de l'annexe XVII dans les secteurs du textile et du cuir (cf. la restriction n°43 sur les colorants azoïques). En principe, on ne devrait donc pas retrouver de trace de ces substances dans les articles au-delà de 0,1%.
- ⇒ **Bis (2-méthoxyéthyl) phtalate** : la présence de ce nouveau phtalate n'appelle pas de commentaire particulier puisque, comme tous les autres phtalates déjà présents dans la liste candidate, on peut le retrouver dans les produits textiles, dès lors qu'il y a une enduction.

Nous vous rappelons donc que, depuis le 19 décembre 2011 (date de publication de la liste des substances candidates à autorisation sur l'ECHA), toute entreprise a l'obligation de savoir si les articles qu'elle vend et/ou distribue comporte l'une de ces 20 substances ajoutées à la liste des substances candidates à autorisation à une concentration supérieure à 0,1% masse/masse, afin de fournir l'information au destinataires de l'article ou au consommateur.

TOXICITE

Circulaire interministérielle du 14 mars 2012

Cette circulaire interministérielle (NOR : DEVP1133513C) relative aux contrôles des substances et produits chimiques, intervient en réponse aux attentes croissantes de la société civile, quant aux effets sanitaires et environnementaux des produits chimiques. Elle vise la poursuite des opérations de contrôle du respect du règlement REACH.

La circulaire définit donc le cadre des contrôles à réaliser pour l'année 2012, en prévoyant la réalisation de contrôles thématiques spécifiques, qui sont précisés dans des fiches confidentielles adressées aux corps de contrôles par chacune des directions générales concernées.

Règlement 109/2012 du 9 février 2012

Le règlement du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, a été modifié le 5 septembre 2009, afin d'y inclure un certain nombre de substances nouvellement classées comme cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR).

De son côté, l'annexe XVII du règlement REACH, dans ses entrées 28 à 30, interdit la vente au grand public de substances CMR, de catégorie 1A ou 1B, ou de mélanges contenant de telles substances à des concentrations supérieures aux limites spécifiées. Les substances concernées sont énumérées aux appendices 1 à 6 de l'annexe XVII.

Il y avait donc lieu d'adapter ces appendices 1 à 6 afin de les aligner sur les entrées correspondant aux substances CMR du règlement 790/2009.

Ainsi, à compter du 1er juin 2012, les substances suivantes feront l'objet de restrictions en cas d'utilisation, seules ou dans une préparation :

- ⇒ **Le Benzène** : utilisé dans la fabrication de certaines fibres et certains colorants.
- ⇒ **Le 4-Aminoazobenzène** : utilisé dans les colorants pour le textile et pour le cuir.
- ⇒ **L'Acrylamide** : utilisé pour les impressions.
- ⇒ **Le Tris -(2-chloroéthyl) phosphate (TCEP)** : utilisé comme retardateur de flamme.
- ⇒ **Le Formamide** : utilisé comme adoucissant textile.

Ces restrictions ne concernent pas les substances contenues dans les articles.

TVA VERTE

Résolution européenne

Depuis plusieurs années, la France et le Royaume-Uni plaident auprès de Bruxelles pour la baisse du taux de TVA sur les produits respectueux de l'environnement. C'est dans ce contexte que le Parlement Européen, qui rejoint ainsi les préoccupations de la Commission Européenne, a approuvé une résolution qui appelle à une "stratégie de TVA verte".

Le principe est fondé sur des taux réduits de TVA pour les produits et services économes en énergie et respectueux de l'environnement, en vue de les rendre économiquement plus compétitifs.

Par ailleurs, la résolution invite la Commission à adapter un seuil d'exemption de la TVA pour les PME, commun à toute l'Union, de manière à réduire les charges et les coûts, et à garantir un accès plus aisé au marché intérieur. Reste à voir si cette "stratégie verte" verra effectivement le jour en Europe.

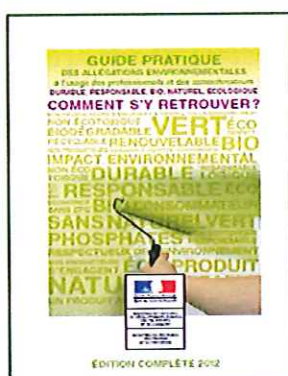
PROGRAMME D'ACTION POUR L'ENVIRONNEMENT

La Commission européenne a publié le 7 mars 2012, une communication destinée au Parlement Européen, au Conseil, au Comité Economique et Social et au Comité des Régions. Ce texte vise à améliorer la mise en œuvre de la législation environnementale européenne, à réduire les coûts et à améliorer la protection de l'environnement. En outre, les réactions des institutions destinataires s'ajouteront aux travaux de la Commission pour constituer le 7^{ème} programme d'action pour l'environnement.

La Commission affirme que "les défaillances dans la mise en œuvre de la législation en matière d'environnement coûtent chaque année à l'économie de l'UE quelque 50 milliards". Pour ces raisons, la Commission explore plusieurs pistes visant à développer l'information environnementale. Elle cherche à réformer la réactivité face aux problèmes environnementaux, mais aussi les inspections et la surveillance environnementale aux niveaux qualitatifs et quantitatifs.

Ce texte a aussi pour objectif l'amélioration de l'accès à la justice en cas de dommage environnemental, avec notamment un meilleur traitement des plaintes.

ALLÉGATIONS ENVIRONNEMENTALES



Le Conseil National de la Consommation (CNC) vient de publier la seconde édition du "guide pratique des allégations environnementales à l'usage des professionnels et des consommateurs". Ce guide donne aux consommateurs des repères afin de mieux comprendre certains termes utilisés pour valoriser les produits les plus respectueux de l'environnement, afin d'éviter toute confusion lors de ses achats.

Le guide pratique est en ligne sur le site internet du CNC, à l'adresse suivante :

http://www.economie.gouv.fr/files/guide_allégations_31janv.pdf



Composition des Bureaux des différentes Sections Régionales

1* Section Nord/Belgique :

Président : Jean-Paul GRUMIAUX

Trésorier : Bernard EECKHOUT

Secrétaire : Nicole BARBIEUX

91 rue Marx Dormoy - 59113 SECLIN

Mail : nicolebarbieux@free.fr

3* Section Alsace / Est :

Président : Francis MARTIN

Vice Président : Jean-Pierre HUS

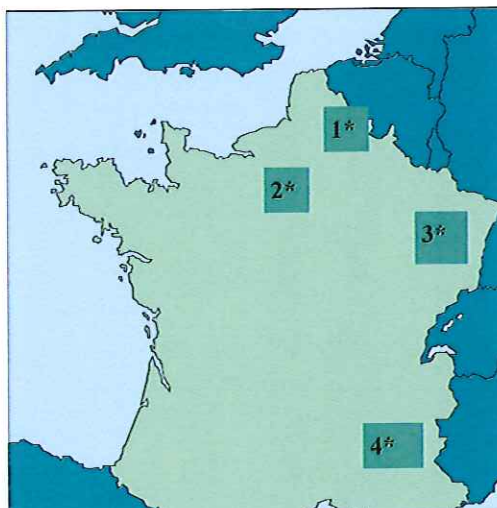
Trésorier : Pierre VIALIER

Secrétariat : Michel HUET

IFTH – Dr EST – 25 rue Alfred Werner
– 68059 Mulhouse cedex 2

Tél : 03 89 42 74 08

Fax : 03 89 42 91 15



2* Section Paris/Ile de France :

Président : Michel-Alain MARTY

50 chemin de Montval à la Montagne

78160 MARLY

Tél : 01 39 16 17 36

Mail : marty.conseil@orange.fr

4* Section Sud/Est : *Président* : M. Alain CHA-
NOIS

Trésorier OLRV

Secrétariat : Marie-Angèle DURAND (ad interim)

Tél : 01 47 56 60 27

APPEL DE COTISATION 2012

Le Conseil d'Administration invite les sociétaires de l'ACIT à bien vouloir régler leur cotisation 2012 et éventuellement -pour les personnes retardataires- celle de 2011. Le paiement peut être effectué par chèque bancaire à l'ACIT—37 rue de Neuilly - 92110 Clichy.

Les adhérents belges peuvent régler leur cotisation de la façon suivante :

⇒ Par virement : Crédit du Nord - Agence Paris - N°compte courant : 30076 2352 600365 002 00

IBAN : FR76 3007 6023 0365 0020 051

BIC : NORDFRPP

⇒ Pour les habitants hors de la zone euro, il est conseillé de verser le montant de la cotisation par virement, sans frais, au compte de l'ACIT, ou mieux, de remettre le montant de la cotisation en argent liquide entre les mains d'un responsable de l'ACIT. En effet, un chèque ou un virement, même exprimé en euros, tiré sur une banque à l'étranger donne lieu au moment de l'encaissement à des frais importants.

Nom.....Prénom.....

Adresse :

Code Postal : Ville : Pays :

☐ Membre actif : 60 €

☐ Collectivités du domaine : 180 €

☐ Retraités et -de 30 ans : 30 €

Libeller le chèque à l'ordre de l'ACIT et l'adresser à : ACIT, Maison du Textile, 37-39 rue de Neuilly, 92110 Clichy

